



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Rue de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tel. : 03.82.86.82.89
Fax. : 03.82.84.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°4240

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M04 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis SuperGreen, Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 15 E 0014, relatif à l'aménagement d'un magasin de prêt à porter sous l'enseigne « HEMSLAY » dans le bâtiment D, cellule D2a,

VU l'avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de la Moselle dans sa séance du 17 juillet 2015,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 2 juillet 2015

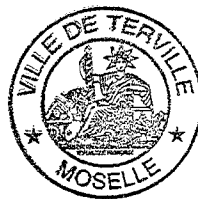
VU les levées de réserve réalisées suite à l'avis défavorable émis par la Commission d'Arrondissement le 20 août 2015

VU l'avis favorable émis par la Commission d'Arrondissement lors de sa visite du 21 août 2015,

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture du magasin « HEMSLAY » cellule D2a dans le bâtiment D situé Zone de la Petite Ovette, parc commercial « SuperGreen », à Terville, à compter du 26 août 2015

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 24 août 2015

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : 25 AOUT 2015